



Est il normal que sans aucune preuve je sois poursuivi comme aute

Par **juridiqueforum**, le **05/06/2016** à **12:55**

Bonjour

Pouvez vous m'aider et je vous remercie

Je suis travailleur Cotorep, j'ai travaillé en CDD dans une entreprise dans la région parisienne.

Un jeune stagiaire de l'entreprise a porter plainte contre le patron au commissariat.

J'ai été convoqué au commissariat en tant que témoin.

Lors de ses premieres convocations, le stagiaire a dit la verité ce qui correspondait à ma déposition

J'ai appris lors de ma convocation en tant que témoin que le stagiaire avait changé de version et m'a accusé de l'avoir aidé pour l'élaboration de sa plainte.

A la fin de cette audience l'OPJ m'a remis une convocation pour confrontation. A l'issus de cette confrontation, chacun étant resté sur sa version la confrontation s'est terminé et le stagiaire a retiré sa plainte contre le patron. Que s'est il passé ?

L'OPJ m'a ppelé pour passer au commissariat pour receptionner une convocation devant le délégué du procureur mais la je devenais auteur de dénonciation calomnieuse et de dénonciation de délit imaginaire. J'avoue que je n'ai rien compris car en ce moment je suis

tres fatigué et je dois aider ma sœur qui est seule face a un cancer tres grave à l'hopital saint louis

Le delegué du procureur m'a reçu et s'est peu expliqué sur mon dossier. Je n'ai pas eu acces au dossier contrairement a l'avocat du stagiaire

Le délégué du procureur a refusé de prendre mes pieces qui relataient les faits.

Il m'a proposé un rappel à la loi ce que j'ai refusé car je n'étais ni auteur ni co-auteur de cette plainte.

Le délégué du procureur a mentionné sur le document « refus du rappel à la loi » et j'ai ajouté « car contestation des faits »

Ce matin j'ai envoyé le dossier en recommandé au procureur de la république.

Ma question est

Je suis ni l'auteur, ni le coauteur, d'une plainte déposé par un stagiaire (marié avec enfant) au commissariat de police

Est il normal que sur le simple témoignage de ce stagiaire qui sans aucune preuve affirme que je l'ai aidé a preparer sa plainte, je sois poursuivi comme auteur de plainte calomnieuse par le commissariat devant le délégué du procureur pour un rappel a la loi

Par **morobar**, le **05/06/2016** à **16:50**

Pas plus normal que de réitérer la même question.

Si la ou les réponses indiquées ici ne vous conviennent pas, ce qui est possible, il ne vous reste qu'à rémunérer un avocat ou poser votre question sur un autre site d'entraide juridique.